



DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

10/02/2022



CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE INDIVIDUEL EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF	
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
Puissance de recharge autorisée	Entre 2,2 et 3,7 kW	Entre 3,8 et 7,4 kW Limitée à 3,7 kW en cas de signal EDF-SEI défavorable
Types de prises éligibles	Socle de prise T2S ou E/F ou Connecteur T2 avec câble attaché(1)	Socle de prise T2S
Puissance de raccordement au réseau électrique autorisée	Jusqu'à 3,7 kVA par point de recharge	Jusqu'à 7,4 kVA par point de recharge
Raccordement au réseau	TGBT(2) parties communes ou Point de livraison dédié ou Partagé entre plusieurs points de recharge	
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Oui	
Qualification de l'installateur	Non	Oui
Un disjoncteur divisionnaire avec marquage NF par point de recharge	Oui	
Sous comptage MID certifié	Oui	
Supervision	Non	Oui
Système de pilotage énergétique(3)	Non	Oui, intégrant le signal EDF-SEI
CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES		
Collecte des données de recharges	Non	Oui via webservice EcoCO2 ou plateforme d'interopérabilité

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(2) TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...)

(3) PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.